

Zeitschrift: Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege
= Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege

Band: 14/1913 (1914)

Artikel: Rapport, présenté par M. E. Dunant, Genève

Autor: Dunant, M. E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-91209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ziehung sind unumstritten. Von der Schweiz aus haben sie ihren Anfang genommen. Das, was heute vorgeschlagen wird, soll dazu mithelfen, das schöne Werk der Ferienkolonien auf eine höhere Stufe der Entwicklung zu bringen.

Helfen Sie mit, daß aus Worten Taten werden!

b) Rapport, présenté par **M. E. Dunant,**

Président de la Fédération des Colonies de vacance à Genève.

Lorsque l'année dernière naquit l'idée d'un petit Congrès des Colonies de vacance, je n'espérais pas la voir si promptement réalisée. C'est pour cela que je tiens, tout d'abord à exprimer ma sincère reconnaissance à Monsieur le Docteur Schmid, Directeur du Service Sanitaire Fédéral dont l'extrême obligeance et la courtoisie nous permettent d'exposer devant vous quelques points concernant une des Oeuvres dont s'honore notre Patrie et de dire quelques mots des Colonies de vacances dont le but, le mode d'action, et les conditions d'existence ne sont pas suffisamment connus.

Je voudrais vous dire aussi, Messieurs, combien je vous suis reconnaissant d'avoir consenti à consacrer une journée de votre réunion d'Aarau à la question qui nous intéresse et qui se présente à nous sous des faces bien diverses, susceptibles d'intéresser les philanthropes, les Administrateurs de nos Oeuvres et les hygiénistes.

Si, pour quelques-uns, les Colonies de vacances, sont un devoir d'humanité à remplir, une Oeuvre de solidarité et d'amour envers de petits êtres trop souvent affaiblis, dégénérés, épuisés par l'insuffisance de leurs conditions matérielles d'existence et, qui ont droit à la vie heureuse de la jeunesse. D'autres voient dans cette œuvre admirable un moyen efficace de lutter contre les influences pernicieuses qui guettent les enfants de notre époque et de leur assurer la santé morale aussi bien que la santé physique.

D'autres personnes encore, et nous sommes du nombre, voient dans la „Colonie de vacances“ et les Ecoles de plein air réservées aux enfants débiles de la classe nécessiteuse un des moyens les plus efficaces pour prévenir les maladies ou lutter contre les dangers d'infection dans les centres populeux.

C'est pourquoi nous aimerions que cette œuvre de régénération soit étudiée et développée par Messieurs les hygiénistes afin qu'elle devienne une sorte de cure préventive contre les maladies

dont chaque enfant court le plus de danger d'être atteint. Pour obtenir un résultat concluant ne serait-il pas bon d'envoyer les colons les plus chétifs pendant plusieurs années de suite se fortifier à la Colonie, où ils se présenteraient munis d'une fiche médicale, très simple rédigée par le médecin.

Ces divers points seront développés par M. Mégard de Genève.

L'orientation scientifique n'est pas le seul sujet que nous voudrions soumettre à cette assemblée; les autres ne sont pas d'un intérêt aussi grand pour des hygiénistes, il est vrai, mais ils pourront fournir des études pour toutes nos Colonies de vacance.

Celle de l'Assurance et de la Responsabilité Civile par exemple, que plusieurs Sociétés ne prennent pas assez au sérieux au point qu'elles négligent parfois la précaution de s'assurer, soit pour les accidents qui pourraient arriver à leurs petits Colons, soit pour les dégâts causés par eux, étant ainsi à la merci d'un sinistre qui pourrait survenir et engager gravement leur responsabilité.

Nos Sociétés en effet peuvent encourir deux sortes de responsabilités: 1^o d'après les articles 41 et suivants du Code Fédéral des Obligations et 333 du Code Civil, elles peuvent être responsables des dégâts ou des accidents que leurs Colons peuvent occasionner à des tierces personnes ou à des animaux, etc.... c'est-à-dire à des personnes ou à des choses qui sont étrangères à la Colonie de vacances. En effet, en cas de sinistre de ce genre, les victimes pourront dire que les Sociétés n'ont pas surveillé leurs enfants avec tout le soin voulu, qu'il y a eu négligence dans la surveillance, etc....

D'après les mêmes lois nos Sociétés peuvent aussi être rendues responsables des accidents qui pourraient survenir aux petits Colons.

Il serait donc bon et désirable que l'on étudie cette question avec soin pour se rendre compte de la meilleure manière de couvrir nos Sociétés de ces risques.

Une Compagnie d'Assurance peut couvrir la Société des Colonies de vacance jusqu'à concurrence de 1000 frs. en cas d'accident grave arrivé à un de ses colons, et jusqu'à concurrence de 10,000 frs. par sinistre et 30,000 frs. par catastrophe en ce qui concerne les enfants de la Colonie.

Puis elle couvrira la Société des Colonies de vacances en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe, causé par les enfants de la Colonie, jusqu'à concurrence de 30,000 frs. par sinistre et 100,000 frs. par catastrophe envers de tierces personnes — et

pour les dégâts matériels causés aux choses ou animaux pour la somme de 2000 frs.

La prime annuelle pour une assurance de ce genre serait de frs. 37.— environ pour 100 enfants avec participation au bénéfice de 20%, soit environ 29¹/₂ centimes par enfant.

Nous proposons que la question des Assurances soit mise à l'étude et nous formerons le vœu que nous fassions nous même notre Compagnie d'Assurance en une Assurance Mutuelle que notre Fédération Suisse des Colonies de vacances aurait à diriger. Nous pourrions ainsi avoir des taux réduits et de sérieux avantages.

Il serait donc utile, je dirai même indispensable d'avoir un lien unissant toutes nos Sociétés des Colonies de vacances, pour recevoir et classer toutes ces recherches, centraliser ces documents afin de pouvoir extraire les déductions les plus justes et faire mettre en pratique les résultats des expériences faites dans toute la Suisse, ou encore préparer des documents et avoir des délégués à envoyer à l'étranger représenter, aux Congrès internationaux, notre chère Patrie, berceau de notre Oeuvre.

Monsieur le Pasteur Bosphard de Zurich développera ce point que je recommande à votre attention.

Il ne me reste plus qu'à vous donner quelques chiffres de statistique sur la Suisse Romande qui compte actuellement 21 Sociétés des Colonies de vacances ayant envoyé à la montagne pendant l'année 1911, 2202 enfants représentant 73,410 journées de vacances et se répartissant ainsi:

Canton de Genève . . .	11 Sociétés	1022 enfants	38499 journées
„ „ Vaud . . .	5 „	514 „	16721 „
„ „ Neuchâtel . . .	3 „	461 „	13570 „
„ „ Fribourg . . .	1 „	160 „	3360 „
St-Imier (Berne) . . .	1 „	45 „	1260 „

soit un total de 21 Sociétés 2202 enfants 73410 journées

Il ne nous reste qu'à présenter des vœux, qu'avec votre aide bienveillant nous pourrions bientôt réaliser; savoir:

Que Messieurs les Médecins collaborent plus activement à seconder les Administrateurs de nos Colonies de vacances afin d'obtenir des renseignements scientifiques aussi exacts que possible.

Qu'il soit fondé une Fédération Suisse des Colonies de vacances.

Que nos Colonies de vacances puissent s'assurer à une Assurance Mutuelle organisée par la Fédération Suisse.

Colonies de Vacances de la Suisse Romande.

	Sociétés	Année de Fondation	Nombre d'enfants en 1911	Logement	Nombre de Journées	Lieux de Séjour		Observations
Genève	Genève Ville	1879	67	Cantonnement	38499	Pied du Jura		
	Suisse allemande	1890	30	id		Givrins	dans les familles	
	Rive Gauche	1895	46	Casernement		La Provence s/Gimel	Propriété de la Colonie	
	Pâquis	1903	78	id		Borire s/Gimel	id	
	Carouge	1904	51	id		Vendôme s/La Rippe	id	
	Espoir	1904	410	Cantonnement		Vallée de Joux et Jorat	dans les familles	droit d'inscription de 12 frs. par enfant tuberculeux
	Sanatorium	1904	41	Casernement		Clermont s/Sierre	Propriété de la Colonie	
	Plainpalais	1905	92	id		Les Plattets s/Bassins	id	
	Eaux Vives	1906	77	id		Lucinge	id	
	St-Gervais	1907	75	id		La Rippe	id	
	Libre Pensée	1908	55	id		Jussy s/Châble	Location	
Vaud	Lausanne	1884	244	Casernement	16721	Roprax-Baulmes et Vers		
	Vevy	1892	117	id		chez les Blancs		
	Montreux	1902	58	Cantonnement		Monts de Corsier	dans les familles	
	Clé des Champs	1906	81	Casernement		Ormonts et Chateau d'EX		Maladies Cantagieuses. (Jeunes filles)
	Aigle	1907	14	id		Vernand s/Lausanne		
Neuchâtel	Neuchâtel	1879	291	Casernement	13570	Corbeyrier et Planbuit		
	Chaux-de-Fonds	1898	151	id		Bellevue près Gorgier		
	Le Locle	1906	19	id		Beau Site (Val de Ruz)		
						Prise Ducommun		
Berne	St-Imier	1905	45	Casernement	3360	Ferme Gerber (Mont Soleil)	Location	
Fribourg	Fribourg	1906	160	Casernement	1260	Sonnenwyl et Pensier		

21 sociétés

2202 colons.

73410 journées